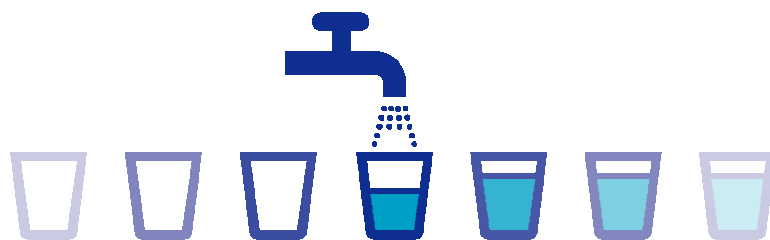


# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable



SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE  
LA FORET DE RAMBOUILLET



Exercice 2013

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site

[www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) , rubrique « l'Observatoire »

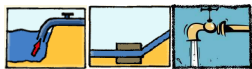
Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés .....	5
1.5.	Eaux brutes .....	8
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	8
1.6.	Eaux traitées.....	9
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2013.....	9
1.6.2.	Production .....	10
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	11
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	11
1.6.5.	Autres volumes.....	12
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	12
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	12
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	13
2.1.	Modalités de tarification .....	13
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	14
2.3.	Recettes.....	17
3.	Indicateurs de performance .....	18
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	18
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	18
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	20
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	20
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	21
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	21
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	22
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	22
4.	Financement des investissements .....	24
4.1.	Branchements en plomb.....	24
4.2.	Montants financiers.....	24
4.3.	État de la dette du service .....	24
4.4.	Amortissements .....	24
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	25
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	25
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	26

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

• Nom de la collectivité : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA FORET DE RAMBOUILLET

• Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : SIVU

• Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

• Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : ADAINVILLE, BOURDONNE, CONDE-SUR-VESGRE, EMANCE, GAZERAN, GRANDCHAMP, HERMERAY, LA BOISSIERE-ECOLE, LA HAUTEVILLE, LE TARTRE-GAUDRAN, LES BREVIAIRES, MITTAINVILLE, POIGNY-LA-FORET, RAIZEUX, SAINT-HILARION, SAINT-LEGER-EN-YVELINES

• Existence d'une CCSPL  Oui  Non

• Existence d'un schéma de distribution  Oui, date d'approbation\* : 14/12/2010  Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT

• Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 25/04/2006.  Non

• Existence d'un schéma directeur  Oui, date d'approbation\* : .....  Non

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en  régie  
 régie avec prestataire de service  
 régie intéressée

\* Approbation en assemblée délibérante

- gérance
- délégation de service public : affermage
- délégation de service public : concession

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Compagnie des Eaux et de l'Ozone – Veolia Eau
- Date de début de contrat : 01/01/2007
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2018
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2018
- Nombre d'avenants et nature des avenants : aucun
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

### **1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 13 242 habitants au 31/12/2013 (13 090 au 31/12/2012) d'après les données de l'INSEE.

### **1.4. Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 5 736 abonnés au 31/12/2013 (5 719 au 31/12/2012).

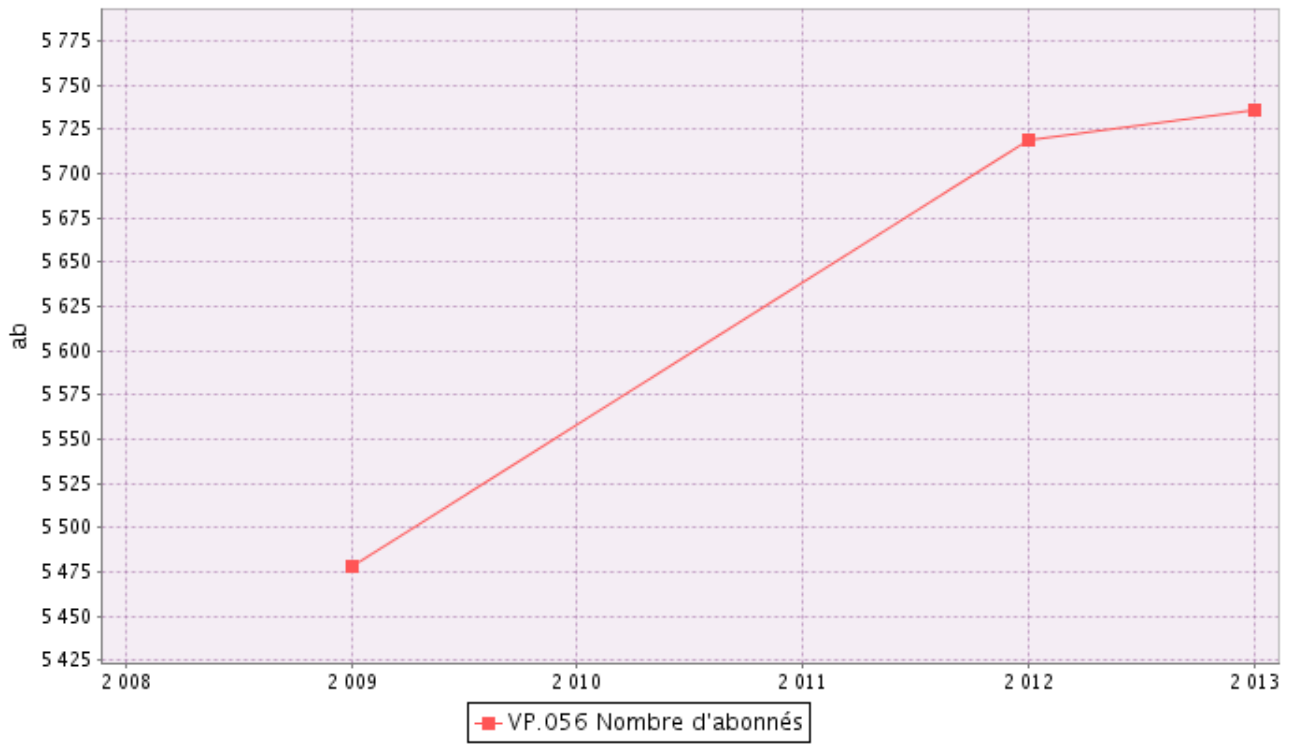
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2012	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2013	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2013	Nombre total d'abonnés au 31/12/2013	Variation en %
ADAINVILLE	391	389	4	393	0,5%
BOURDONNE	272	266	5	271	-0,37%
CONDE-SUR-VESGRE	482	499	4	503	4,35%
EMANCE	366	361	4	365	-0,27%
GAZERAN	496	491	12	503	1,4%
GRANDCHAMP	131	129	1	130	-0,76%
HERMERAY	500	492	10	502	0,4%
LA BOISSIERE-ECOLE	324	326	6	332	2,47%
LA HAUTEVILLE	142	138	4	142	0%
LE TARTRE-GAUDRAN	19	19	0	19	0%
LES BREVIAIRES	433	427	7	434	0,23%
MITTAINVILLE	268	264	5	269	0,37%
POIGNY-LA-FORET	432	427	9	436	0,93%
RAIZEUX	399	400	8	408	2,26%
SAINT-HILARION	371	369	4	373	0,54%
SAINT-LEGER-EN-YVELINES	650	644	11	655	0,76%
<b>Total</b>	<b>5 676</b>	<b>5 641</b>	<b>94</b>	<b>5 735</b>	<b>0,3%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 20,49 abonnés/km au 31/12/2013 (20,5 abonnés/km au 31/12/2012).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,31 habitants/abonné au 31/12/2013 (2,29 habitants/abonné au 31/12/2012).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 116,9 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2013. (116,4 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2012).



## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 615 949 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2013 (768 452 pour l'exercice 2012).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2012 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Forage de la Boissière Ecole	Forage		0	0	
Forage HERMERAY P1 CHATEAU	Forage	10 m <sup>3</sup> /h	0	0	
Forage HERMERAY P2 TRANSFO	Forage	10 m <sup>3</sup> /h	66 994	37 248	-44,4%
Forage LES BREVIAIRES	Forage	20 m <sup>3</sup> /h	51 741	63 383	22,5%
Forage de la Noue Plate	Forage	80 m <sup>3</sup> /h	359 045	365 749	1,9%
Forage ST LEGER TRANSFO P1	Forage	30 m <sup>3</sup> /h	52 327	6 636	-87,2%
Forage ST LEGER P2 CHATEAU	Forage	30 m <sup>3</sup> /h	77 271	9 799	-87,2%
Forage GAZERAN P1 TRANSFO	Forage	30 m <sup>3</sup> /h	135 978	111 603	-17,8%
Forage GAZERAN P2 CHATEAU	Forage	30 m <sup>3</sup> /h	25 900	21 531	-16,8%
<b>Total</b>		240 m <sup>3</sup> /h	768 455	615 949	-19,8%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

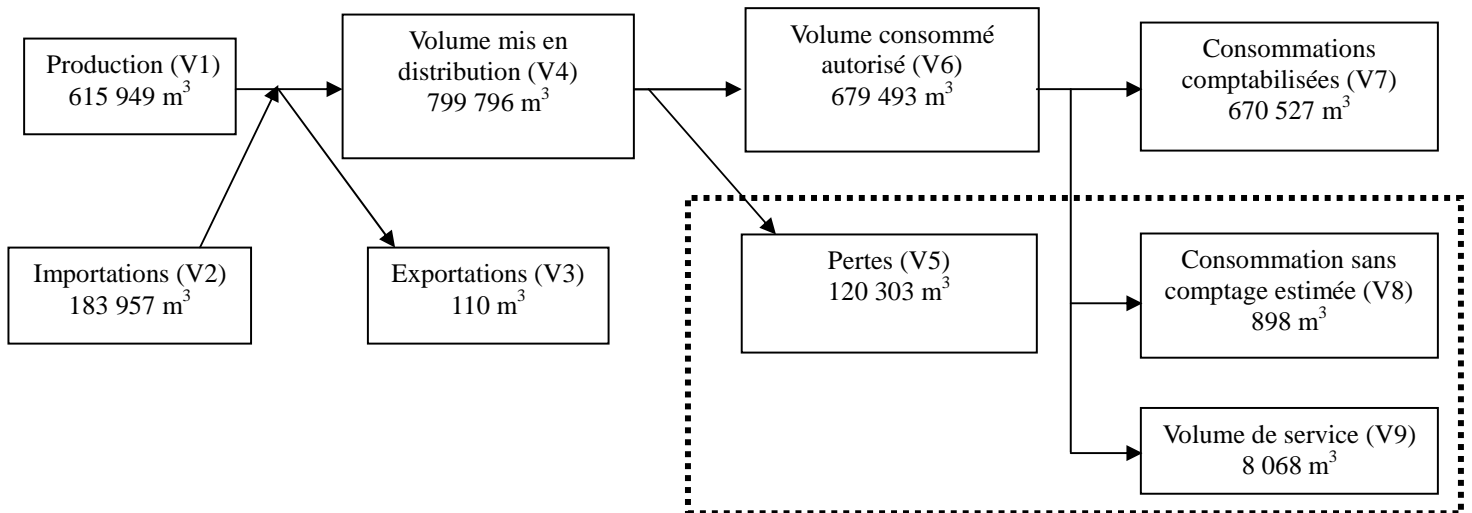
Le forage de La Boissière Ecole a été arrêté et ne fonctionne plus depuis plusieurs années en raison de la mauvaise qualité d'eau pompée. Celui-ci a été vendu en juillet 2013 et déconnecté du réseau du SIAEP de la Forêt de Rambouillet.





## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2013



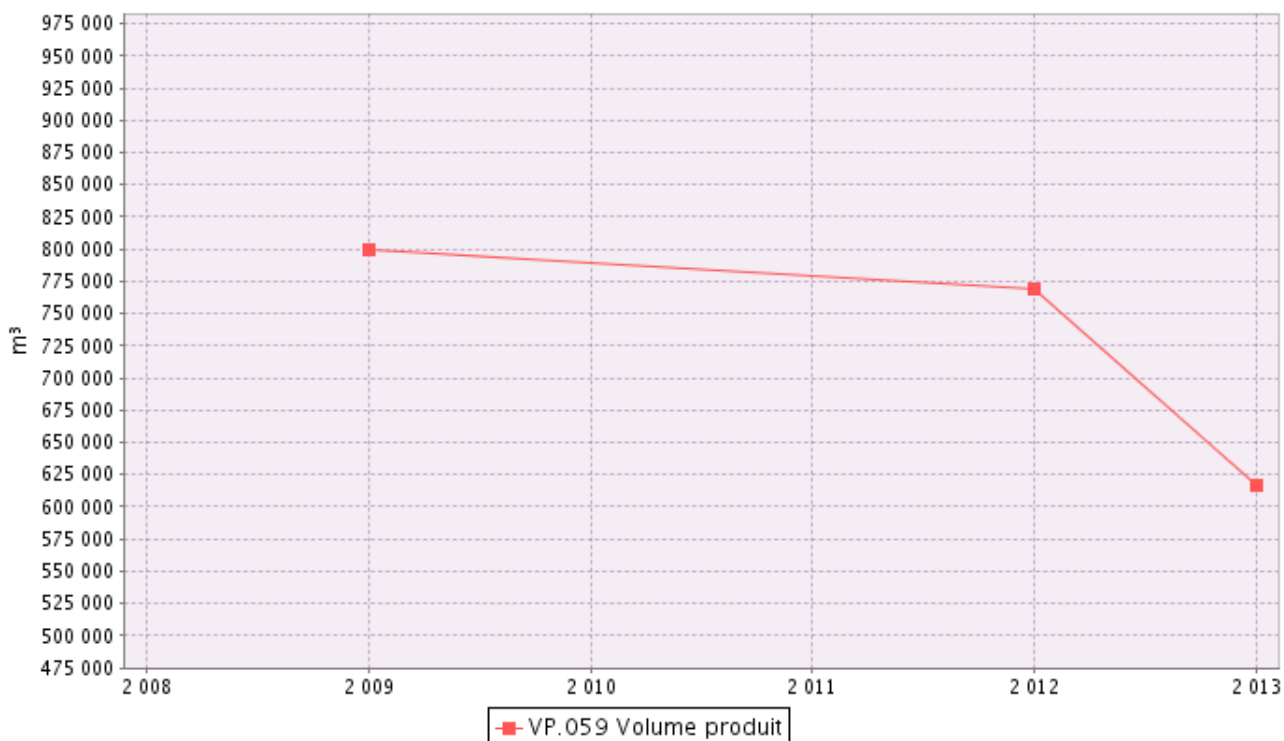
## 1.6.2. Production



Le service possède plusieurs stations de chloration. Aucun traitement n'est réalisé sur les eaux issues des ouvrages de production du SIAEP de la Forêt de Rambouillet. Les stations de chloration sont situées au niveau des forages, des réservoirs et de l'interconnexion avec le SIRYAE.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2012 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2013
Forage de la Boissière Ecole	0	0		0
Forage HERMERAY P1 CHATEAU	0	0		20
Forage HERMERAY P2 TRANSFO	66 994	37 248	-44,4%	20
Forage LES BREVIAIRES	51 741	63 383	22,5%	20
Forage de la Noue Plate	359 045	365 749	1,9%	80
Forage ST LEGER TRANSFO P1	52 327	6 636	-87,2%	60
Forage ST LEGER P2 CHATEAU	77 271	9 799	-87,2%	60
Forage GAZERAN P1 TRANSFO	135 978	111 603	-17,8%	60
Forage GAZERAN P2 CHATEAU	25 900	21 531	-16,8%	60
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>768 455</b>	<b>615 949</b>	<b>-19,8%</b>	<b>65,34</b>



### 1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2012 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2013
SIRYAE	19 080	20 400	6,9%	
HADREP	0	0	0%	
SYMIPERR	0	150 051		60%
Rambouillet	11 453	13 506	17,9%	
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>30 533</b>	<b>183 957</b>	<b>502,5%</b>	<b>60</b>

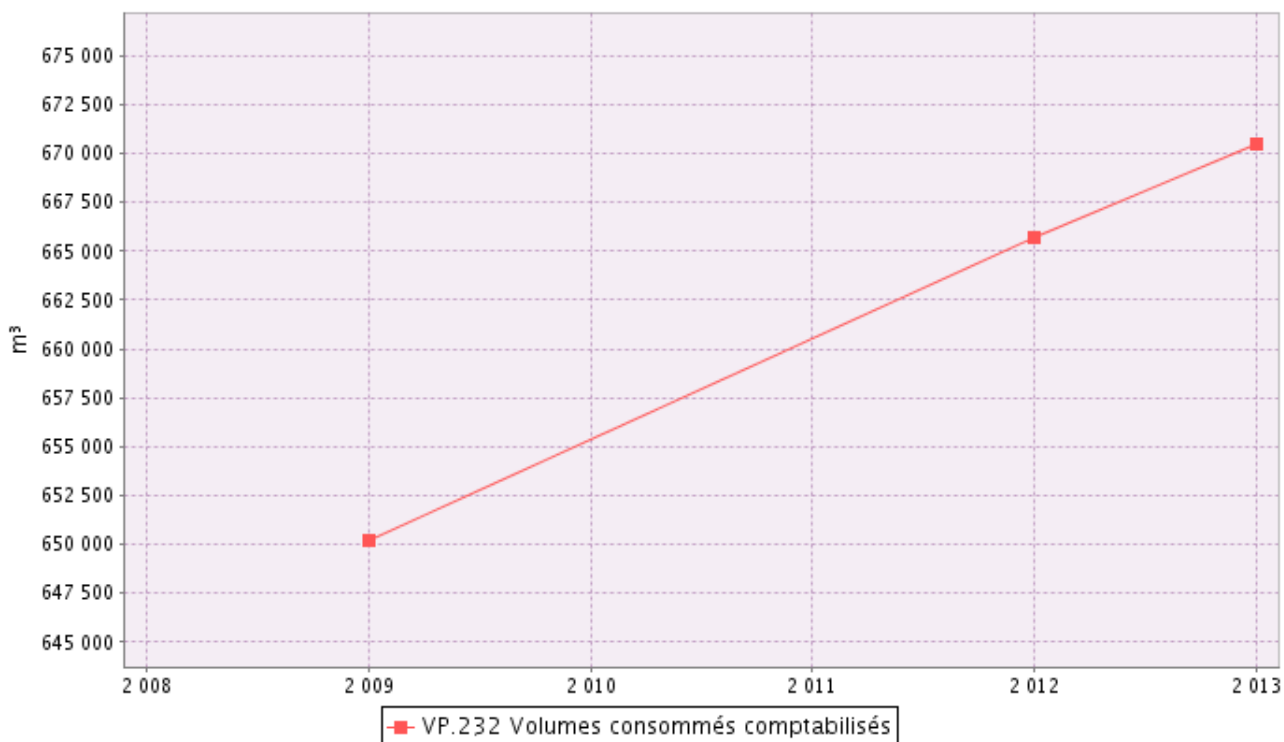
### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2012 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	665 671	670 527	0,7%
Abonnés non domestiques	0	0	0%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>665 671</b>	<b>670 527</b>	<b>0,7%</b>
Service de Rambouillet <sup>(2)</sup>	96	110	14,6%
Service de l'HADREP <sup>(2)</sup>	0	0	0%
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>96</b>	<b>110</b>	<b>14,6%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



#### 1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2012 en m3/an	Exercice 2013 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	898	898	0%
<b>Volume de service (V9)</b>	7 359	8 068	9,6%

#### 1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2012 en m3/an	Exercice 2013 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	673 928	679 493	0,8%

### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 280 kilomètres au 31/12/2013 (279 au 31/12/2012).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.). Les indices de revalorisation de la part délégataire, que ce soit pour l'abonnement, le prix de l'eau ou les travaux sont contrôlés tous les six mois par le biais du Moniteur, de l'INSEE ou de la DGCCRF.

Les tarifs applicables aux 01/01/2013 et 01/01/2014 sont les suivants :

- Frais de fermeture ou d'ouverture de l'alimentation en eau : 61,29 € HT au 01/01/2013  
62,32 € HT au 01/01/2014
- Frais d'accès au service (abonnement par semestre) : 35,36 € HT au 01/01/2013  
35,95 € HT au 01/01/2014

Tarifs		Au 01/01/2013	Au 01/01/2014
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	0 €	0 €
	Abonnement <sup>(1)</sup> DN ____	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	De 0 à 120 m <sup>3</sup>	1,01 €/m <sup>3</sup>	1,04 €/m <sup>3</sup>
	De 120 m <sup>3</sup> à ____ m <sup>3</sup>	1,01 €/m <sup>3</sup>	1,04 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	70,72 €	71,9 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	De 0 à 50 m <sup>3</sup>	0,4765 €/m <sup>3</sup>	0,4845 €/m <sup>3</sup>
	A partir de 51 m <sup>3</sup>	1,1104 €/m <sup>3</sup>	1.129 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0629 €/m <sup>3</sup>	0,0695 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,4 €/m <sup>3</sup>	0,4 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Le SIAEP de la Forêt de Rambouillet est imposé à deux taux différents sur son territoire, l'un à 0,24 €/m<sup>3</sup>, l'autre à 0,4 €/m<sup>3</sup>. Ce taux dépend de l'état écologique des bassins versants où sont situées les différentes communes et est fixé par l'Agence de l'Eau Seine – Normandie. Le territoire du SIAEP de la Forêt de Rambouillet est situé sur deux unités hydrographiques différentes, l'une en bonne état, l'autre en mauvais état écologique. Etant donné qu'un plus grand nombre de communes et une population plus importante sont situées sur l'unité hydrographique en mauvaise état écologique, et est donc taxé à 0,4 €/m<sup>3</sup> qu'à 0,24 €/m<sup>3</sup>, le taux à 0,4 €/m<sup>3</sup> a été retenu pour l'établissement des factures type car il est plus représentatif de la réalité.

Ce taux est de 0,24 €/m<sup>3</sup> sur les communes d'Emancé, Gazeran, Hermeray, Poigny-la-Forêt, Raizeux et Saint-Hilarion (représentant environ 5700 habitants sur 13 242) et de 0,4 €/m<sup>3</sup> pour les autres communes membres du SIAEP de la Forêt de Rambouillet.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 10/06/2014 effective à compter du 01/07/2014 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 04/06/2013 effective à compter du 01/07/2013 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 22/12/2006 effective à compter du 01/01/2007 fixant les frais d'accès au service et le tarif de la part du délégataire et sa formule de révision (Délibération validant le choix du délégataire de la DSP, du contrat de DSP et de règlement de service).

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



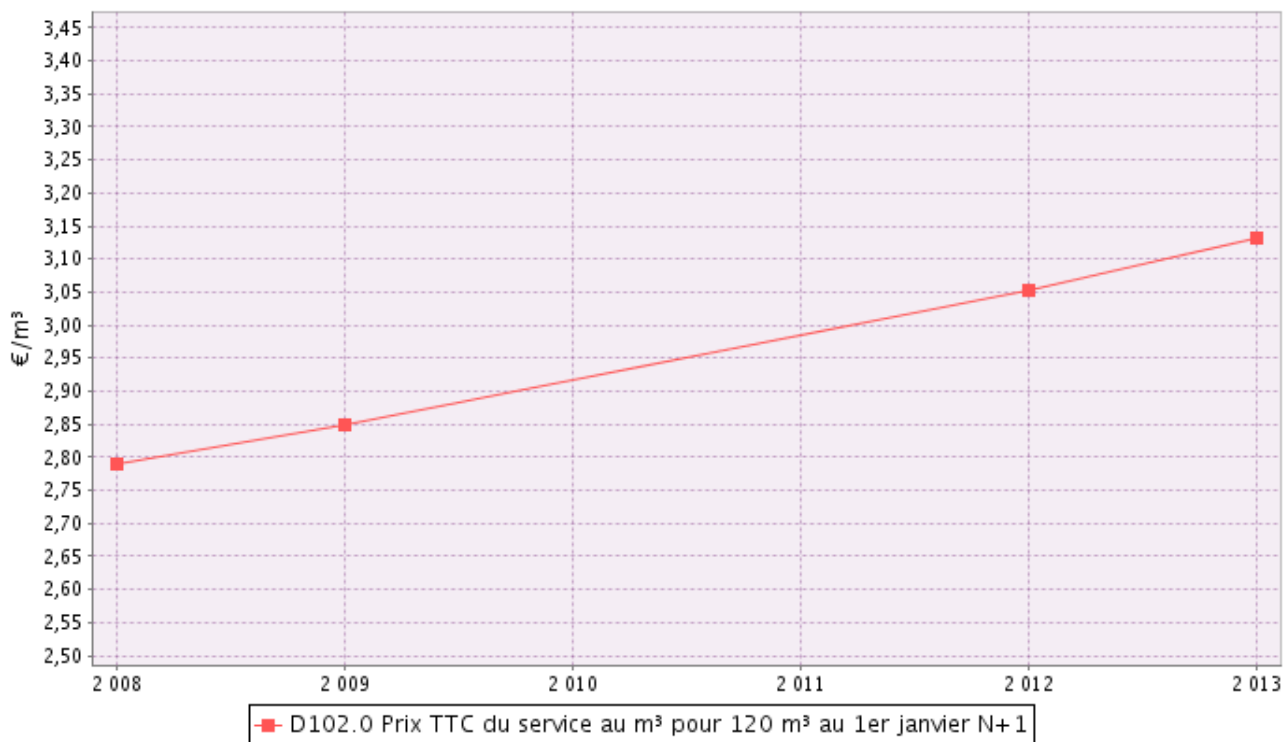
Les tarifs applicables au 01/01/2013 et au 01/01/2014 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2013 en €	Au 01/01/2014 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	____%
Part proportionnelle	121,20	124,80	3%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	121,20	124,80	3%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	70,72	71,90	2,5%
Part proportionnelle	100,43	103,26	2,8%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	170,55	175,16	2,7%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,55	8,34	10,5%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	48,00	48,00	0%
TVA	19,10	19,60	2,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	74,65	75,94	1,7%
<b>Total</b>	<b>366,40</b>	<b>375,90</b>	<b>2,6%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>3,05</b>	<b>3,13</b>	<b>2,6%</b>

Le SIAEP de la Forêt de Rambouillet est imposé à deux taux différents sur son territoire, l'un à 0,24 €/m<sup>3</sup>, l'autre à 0,4 €/m<sup>3</sup>. Etant donné qu'un plus grand nombre de communes et une population plus importante est taxé à 0,4 €/m<sup>3</sup> qu'à 0,24 €/m<sup>3</sup>, le taux à 0,4 €/m<sup>3</sup> a été retenu pour l'établissement des factures type car il est plus représentatif de

la réalité.

Ce taux est de 0,24 €/m<sup>3</sup> sur les communes d'Emancé, Gazeran, Hermeray, Poigny-la-Forêt, Raizeux et Saint-Hilarion (représentant environ 5700 habitants sur 13 242) et de 0,4 €/m<sup>3</sup> pour les autres communes membres du SIAEP de la Forêt de Rambouillet.



**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2013 en €/m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2014 en €/m <sup>3</sup>
ADAINVILLE	3,05	3,13
BOURDONNE	3,05	3,13
CONDE-SUR-VESGRE	3,05	3,13
EMANCE	2,88	2,96
GAZERAN	2,88	2,96
GRANDCHAMP	3,05	3,13
HERMERAY	2,88	2,96
LA BOISSIERE-ECOLE	3,05	3,13
LA HAUTEVILLE	3,05	3,13
LE TARTRE-GAUDRAN	3,05	3,13
LES BREVIAIRES	3,05	3,13
MITTAINVILLE	3,05	3,13
POIGNY-LA-FORET	2,88	2,96
RAIZEUX	2,88	2,96
SAINT-HILARION	2,88	2,96
SAINT-LEGER-EN-YVELINES	3,05	3,13

La différence de prix s'explique par la différence de taux de la redevance « Lutte contre la pollution » de l'Agence de l'Eau Seine – Normandie. Ce taux est de 0,24 €/m<sup>3</sup> sur les communes d'Emancé, Gazeran, Hermeray, Poigny-la-Forêt, Raizeux et Saint-Hilarion et de 0,4 €/m<sup>3</sup> pour les autres communes membres du SIAEP de la Forêt de Rambouillet. Les communes ayant un taux à 0,4 €/m<sup>3</sup> étant plus nombreuses que les communes ayant un taux à 0,24 €/m<sup>3</sup>, le taux de 0,4 €/m<sup>3</sup> est plus représentatif de ce qui est payé par les abonnés du SIAEP de la Forêt de Rambouillet.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2013 sont de 670 637 m<sup>3</sup>/an (665 767m<sup>3</sup>/an en 2012).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

La part variable de la collectivité a été augmentée en juin 2013 afin d'inclure le montant de l'inflation dans son prix et de permettre de financer d'importants travaux de renouvellement de réseau lancés en 2014. Cela permet également de limiter l'endettement de la collectivité pour la réalisation de ces travaux. La part du délégataire augmente mécaniquement du fait de la formule de révision du prix négociée dans le contrat de délégation de



service public.

### 2.3. Recettes



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2012 en €	Exercice 2013 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	674.434	626.961	
Recettes liées aux travaux (subvention AESN + CG78)	488.223	53.732	
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €	0 €	
Autres recettes (préciser) France Telecom, Frais SYMIPERR	18.188	78.990	
<b>Total des recettes</b>	<b>1.180.846</b>	<b>759.683</b>	

#### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2012 en €	Exercice 2013 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	<b>975 019</b>	<b>996 230</b>	
<i>dont abonnements</i>	<b>386 853</b>	<b>401 938</b>	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	<b>-24 557</b>	<b>- 9 309</b>	
Total recettes de vente d'eau	<b>950 462</b>	<b>986 921</b>	
Recettes liées aux travaux	<b>108 418</b>	<b>76 401</b>	
Autres recettes (préciser)	<b>28 350</b>	<b>32 681</b>	
Total autres recettes	<b>136 768</b>	<b>109 082</b>	
<b>Total des recettes</b>	<b>1 087 230</b>	<b>1 096 003</b>	

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2013 : 1 905 313 € (1 923 048 € au 31/12/2012).

Ce montant correspond à la somme HT de toutes les factures d'eau émises, comprenant la ou les parts collectivités, la ou les parts délégataires (quand le service est affermé ou concédé) et les redevances diverses notamment Agence de l'eau (prélèvement et pollution, hors modernisation), Voies Navigables de France (prélèvement), ainsi que les ventes d'eau à d'autres services (vente en gros). Sont exclues les autres recettes de type : travaux, participation diverses des abonnés... La TVA est également exclue.

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2012	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2012	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2013	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2013
Microbiologie	80	0	72	1
Paramètres physico-chimiques	39	1	83	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2012	Taux de conformité exercice 2013
Microbiologie (P101.1)	100%	98,6%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	97,4%	98,8%

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	94,6%	14
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	10
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>79</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

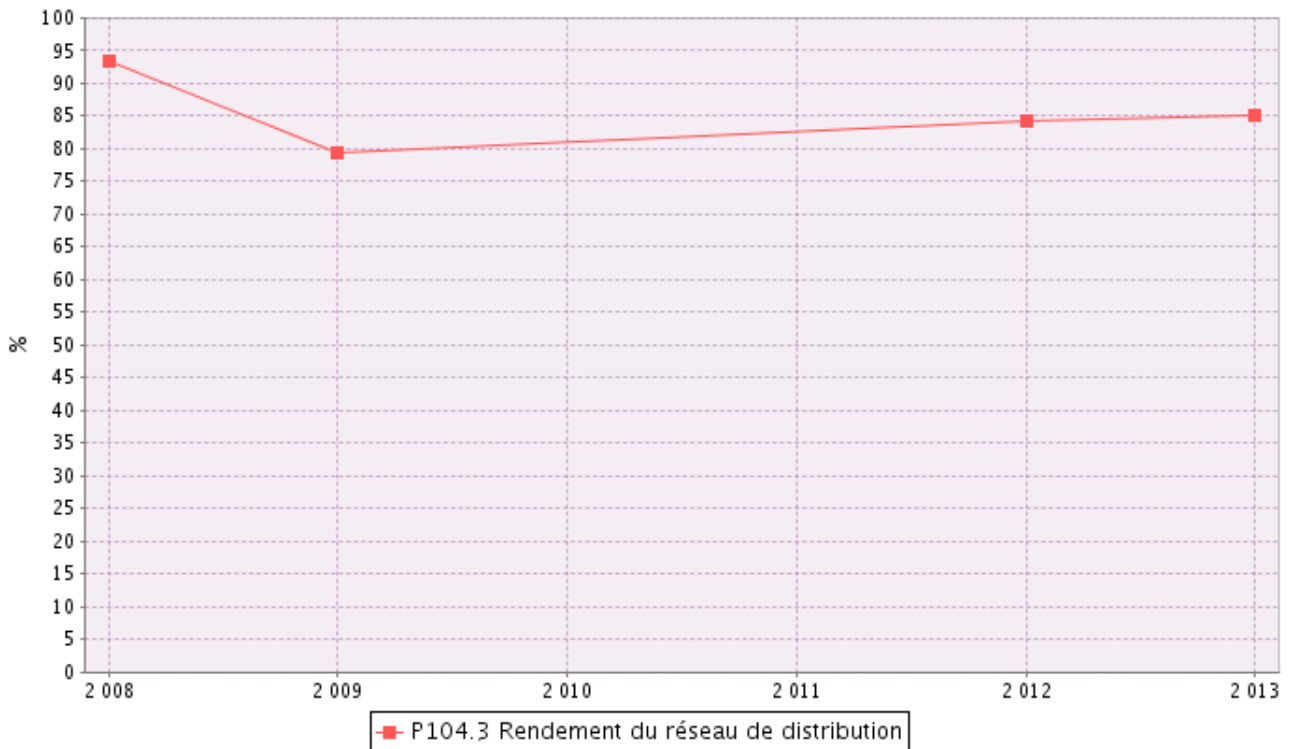
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

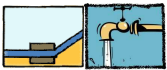
A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2012	Exercice 2013
Rendement du réseau	84,4 %	85 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	6,62	6,65
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	0,8 %	0,8 %



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2013, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,3 m<sup>3</sup>/j/km (1,3 en 2012).

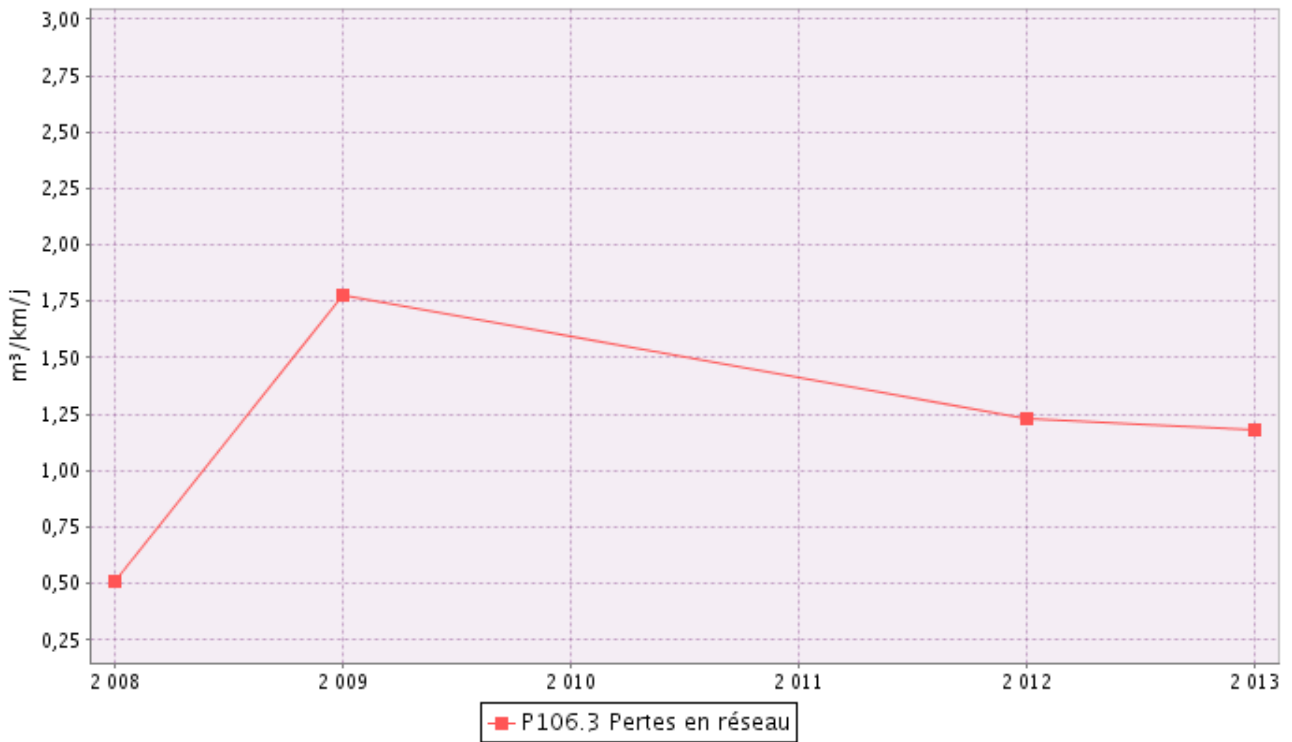
### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



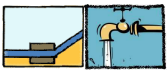
Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2013, l'indice linéaire des pertes est de 1,2 m<sup>3</sup>/j/km (1,2 en 2012).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2009	2010	2011	2012	2013
Linéaire renouvelé en km	0,120				1,108

Au cours des 5 dernières années, 1,23 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2013, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,09% (0,06 en 2012).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu

- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2013, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 64,1% (63% en 2012).

L'indice d'avancement de protection de La Noue Plate est de 80%. L'arrêté n'est pas parfaitement appliqué notamment du côté agricole.

L'indice d'avancement de protection des forages de Batonceau et de St Léger est de 60%. Il reste à faire les mises en conformité vis-à-vis des arrêtés et les travaux demandés. Ces travaux auraient dû être réalisés dans l'année qui a suivi l'obtention des arrêtés. Etant donné que cela n'a pas été fait en temps et en heure, l'Agence de l'Eau Seine – Normandie ne devrait pas les subventionner. Les forages de St Léger sont à l'arrêt depuis que le SYMIPERR a mis en service la Saradinerie.

L'indice d'avancement de protection des forages d'Hermeray et des Bréviaires est de 20%. Les forages d'Hermeray ont un débit très faible et devraient plutôt être arrêtés que d'engager une telle procédure pour ces ouvrages. Le forage des Bréviaires devrait pouvoir être arrêté lorsque le forage de Saint Léger réalisé par le SYMIPERR sera raccordé au réseau et opérationnel. Il est donc préférable de retarder cette demande de DUP.

## 4. Financement des investissements

### 4.1. *Branchements en plomb*



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2012	Exercice 2013
Nombre total des branchements	5 608	5 649
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	462	106
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	150	44
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	8,24 %	1,87 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	2,68 %	0,78 %

### 4.2. *Montants financiers*



	Exercice 2012	Exercice 2013
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire hors RAR	1.820.447	676.064
Montants des subventions en € hors RAR	488.223	53.732
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €

### 4.3. *État de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2013 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2012	Exercice 2013
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	2 655 038,17	2 514 179,05
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	131 580,26
	en intérêts	67 803,89
		65 049,55

### 4.4. *Amortissements*



Pour l'année 2013, la dotation aux amortissements a été de 230.656,50€ (reprise sur subventions 86.08497€)  
 Pour l'année 2012, la dotation aux amortissements était de 233.611,43€ (reprise sur subventions 87.34050€)



## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2013, le service a reçu 10 demandes d'abandon de créance et en a accordé 10.

913,26 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,00135 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2013 (0,00047 €/m<sup>3</sup> en 2012).

9 309 € ont été abandonnés et déclarés irrécouvrables, soit 0,0139 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2013 (0,0369 €/m<sup>3</sup> en 2012).

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2012	Exercice 2013
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	13 090	13 242
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	3,05	3,13
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	98,6%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97,4%	98,8%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	50	79
P104.3	Rendement du réseau de distribution	84,4%	85%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,3	1,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,2	1,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,06%	0,09%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	63%	64,1%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,00047	0,00135